



1145, rue de Saint-Jovite  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1  
Tél. : 819 425-8614  
[urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca)

Veillez nous transmettre votre demande d'une des manières suivantes : en personne, par courriel ou par la poste.  
**\*\*La transmission numérique des formulaires et des documents est fortement recommandée\*\***

### Type de demande

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Dérogation mineure | <input type="checkbox"/> Projet majeur/plan image | <input type="checkbox"/> Usage conditionnel               |
| <input type="checkbox"/> PIIA/PIIA-25       | <input type="checkbox"/> Démolition               | <input type="checkbox"/> Modification à la réglementation |

### Emplacement de la demande

Numéro de lot/numéro civique/rue : \_\_\_\_\_

Est-ce un terrain riverain à un lac/cours d'eau ou milieu humide :  Oui  Non

### Propriétaire

Nom, prénom (ou nom de l'entreprise) : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### Requérant (si différent du propriétaire)

Nom, prénom (ou nom de l'entreprise) : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### Description de la demande \*

Valeur estimée des travaux/projets : \_\_\_\_\_ \$

Nombre d'unités résidentielles ou d'hébergements projetés : \_\_\_\_\_

Prévoyez-vous occuper temporairement le domaine public durant les travaux :  Oui  Non

\*Pour une modification réglementaire, veuillez s'il vous plaît joindre un argumentaire détaillé à votre demande.



### Dérogation mineure

Expliquez pourquoi l'application du règlement vous cause préjudice :

Expliquez si votre demande affecte la jouissance du droit de propriété des voisins et également vous devez nous divulguer l'existence de toute servitude sur le terrain concerné ou celles qui sont au bénéfice de ce dernier:

Le cas échéant, expliquer pourquoi vous avez déjà réalisé les travaux avant d'obtenir la dérogation mineure et si vous avez obtenu au préalable un permis pour ce projet:

### Usage conditionnel

Usage actuel de l'établissement : \_\_\_\_\_

Usage projeté de l'établissement : \_\_\_\_\_

Traitement des eaux usées :  Égout  Installation septique

Approvisionnement en eau potable :

Aqueduc  Eau provenant d'un plan d'eau  Puits ( Surface,  Tubulaire,  Pointe filtrante)

### Consultants

1. Nom du consultant : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

2. Nom du consultant : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

3. Nom du consultant : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_



**Procuration (Copropriétaire ou si le requérant est autre que le propriétaire)**

Je, propriétaire soussigné, \_\_\_\_\_ (lettres moulées)

autorise \_\_\_\_\_ (lettres moulées)

- À prendre et à signer le permis/et ou certificats d'autorisation requis pour **LE PROJET** mentionné ci-dessus, à fournir tous les autres documents pouvant être nécessaires et à prendre tous les engagements requis par leur émission ;
- À prendre et à signer **TOUS** permis/et ou certificats d'autorisation requis pour **TOUS LES TRAVAUX** devant être effectués à l'adresse mentionnée ci-dessus, à fournir tous les autres documents pouvant être nécessaires et à prendre tous les engagements requis par leur émission ;
- À soumettre toute autre demande pour ma propriété mentionnée ci-dessus (Dérogation mineure, PIIA, modification réglementaire, etc.).

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Engagement et signature**

- Je consens librement et tacitement à fournir mes informations personnelles, celles-ci sont des renseignements confidentiels et seront utilisées par la Ville de Mont-Tremblant qu'aux fins du traitement de cette demande.
- Je consens expressément à ce que les documents et les renseignements fournis dans le cadre de la présente demande soient accessibles et puissent être rendus publics. Je comprends et accepte que ces documents puissent être communiqués en réponse à une demande d'accès à l'information, être déposés lors d'une séance du conseil municipal ou être publiés sur le site internet de la Ville. Ce consentement est donné pour les fins de transparence administrative et de traitement de ma demande. Je déclare avoir vérifié la présence de servitudes pouvant grever le lot concerné et qu'elles sont identifiées sur les documents déposés.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (lettres moulées)  
déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Date \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Déclaration et engagements pour la collecte des matières résiduelles sur chemin ou allée d'accès privé**

Je soussigné, en mon nom personnel et au nom de : \_\_\_\_\_ en  
présentant la présente demande à la Ville, auprès du Service de l'environnement et du développement durable, pour intégrer le ou les emplacements identifiés au service de collectes municipales des matières résiduelles, les déclarations suivantes et m'engage envers la Ville comme suit :

- J'autorise la Ville, ses représentants, employés, mandataires et entrepreneurs à circuler sur le chemin privé ou l'allée d'accès identifié.
  - Je m'engage à prendre les mesures nécessaires afin que le chemin privé ou l'allée d'accès, selon le cas, soit maintenu en bon état, carrossable, sans obstruction et libre à la circulation, notamment en interdisant tout stationnement de véhicules qui gênent la collecte des matières résiduelles.
  - J'assume l'entière responsabilité de tout dommage matériel que peut subir une personne, incluant la Ville, ses représentants, employés, mandataires et entrepreneurs, dans le cadre de la collecte municipale des matières résiduelles, notamment en raison d'un mauvais entretien du chemin privé ou de l'allée d'accès ou d'une obstruction sur celui-ci. Le cas échéant, je renonce à toute réclamation, poursuite et recours contre la Ville pour tout dommage pouvant être occasionné au chemin privé ou à l'allée d'accès.
  - Je m'engage, à la complète et entière exonération de la Ville, ses représentants, employés, mandataires et entrepreneurs, à les tenir indemnes et à couvert de toute réclamation, dommages-intérêts et frais et de toute action, poursuite ou toute autre procédure intentée, formulée ou exigée par qui que ce soit et de quelque façon que ce soit.
- J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration et des engagements ci-dessus mentionnés.

Date \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

*NOTE : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de procéder aux travaux demandés. Le fonctionnaire désigné saisi votre demande se réserve le droit d'exiger tous les documents ou renseignements supplémentaires (nommés aux articles 20, 22 à 33 et 45,1 du règlement [2008]-101) lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.*

La Ville de Mont-Tremblant ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel et le texte apparaissant sur la version électronique du formulaire.

## **Documents requis selon le type de demande**

### **Dérogation mineure**

- Une description de la nature de la dérogation demandée (plusieurs dérogations peuvent constituer une seule et même demande) ;
- Un plan fait et signé par un arpenteur-géomètre dans le cas d'une demande de dérogation relative à une distance ou une superficie pour un usage existant ou projeté ;
- Expliquer les raisons pour lesquelles le requérant ne peut se conformer aux règlements en vigueur ;
- Des photographies claires et récentes qui permettent de bien identifier la dérogation demandée ;
- Toute autre information connexe requise pour fins de compréhension de la demande ;
- Paiement des frais exigibles (selon le règlement de tarification en vigueur).
- Une explication du pourquoi l'application du règlement vous cause un préjudice ;
- Une explication du pourquoi la demande affecte la jouissance du droit de propriété des voisins ;
- Dans le cas de travaux déjà exécutés avec un permis, expliquer les circonstances du non-respect de la réglementation applicable.

### **PIIA & PIIA-25 Terrain en pente, projet majeur et projet d'envergure**

- Les documents à fournir pour une demande de permis (voir le formulaire correspondant aux travaux prévus) ;
- Un plan signé par un arpenteur-géomètre montrant la localisation et les dimensions de chaque bâtiment (existant ou projeté) ;
- Les quatre élévations couleur du bâtiment en indiquant le type de matériaux utilisés et un plan de l'aménagement paysager à proposer ;
- Un plan de l'ensemble de la propriété concernée, exécuté à une échelle d'au moins 1/1 000 indiquant le relief du sol naturel exprimé par des lignes de niveau d'au plus 5 mètres ;
- Les caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, marécages, roc de surface, espace boisé, zones de mouvement de terrain, tout bassin de drainage des eaux de surface, etc.) et les modifications qui y sont projetées ;
- Une étude démontrant toute zone de boisée existant et les arbres à abattre ;
- Des photographies des propriétés voisines, du site et du bâtiment existant (PIIA-25) ;
- Les échantillons couleur du revêtement extérieur, de la toiture et des éléments d'ornementation ;
- Un écrit détaillant, aux endroits requis, les mesures de revégétalisations proposées de même que les espèces végétales utilisées ;
- Plans en coupe (longitudinal et transversal) des rues, allées d'accès, allées véhiculaires, et plans montrant le drainage des rues ou allées, faits par un ingénieur civil dans le cas d'une rue ou d'une allée de plus de 100 m (PIIA-25) ;
- Plan de gestion des eaux de ruissellement, faites par un ingénieur civil dans le cas d'une rue ou d'une allée de plus de 100 m (PIIA-25) ;
- Les mesures de stabilisations pendant les travaux (PIIA-25) ;
- La localisation et les détails projetés des clôtures architecturales, des murets, mur de soutènement, coupent dans le roc, talus, des luminaires extérieurs incluant ceux du bâtiment, lorsqu'applicable, des aires de stationnement, des allées d'accès, des aires de déboisement, coupe du bâtiment montrant les arbres conservés dans un rayon de 15 mètres (PIIA-25) ;
- Tous les détails de l'éclairage incluant un calcul d'éclairement et un rapport photométrique pour les luminaires du stationnement ;
- Si applicable, des photographies des propriétés voisines, du site et du bâtiment existant ;
- Si applicable, pour les bâtiments commerciaux, tous les détails de l'éclairage incluant un calcul d'éclairement et un rapport photométrique pour les luminaires du stationnement ;
- Si applicable, plan d'aménagement paysager ;
- Autres documents exigés spécifiques (selon le PIIA) à votre projet.

### **Usage conditionnel**

Une présentation d'un dossier argumentaire comprenant et exposant notamment :

- L'identification de la nature de l'usage conditionnel demandé et, le cas échéant, une description des activités projetée inhérentes à ce dernier ;
- L'identification de tout autre usage en cours ou dont on projette l'exercice sur l'immeuble visé ainsi que l'ensemble des activités inhérentes à ce dernier ;
- Une description du milieu environnant l'immeuble faisant l'objet de la demande d'usage conditionnel assortie d'un relevé photographique complet ;
- Une justification de la demande sur la base des critères applicables formulés au présent règlement ;
- Toute autre information connexe requise pour fins de compréhension de la demande ;
- Paiement des frais exigibles (selon le règlement de tarification en vigueur)

## **Documents requis selon le type de demande (suite)**

### **Projet majeur & Plan image**

- Tous les documents exigés par le règlement des permis et certificat ;
- Lorsque applicable, tous les documents exigés par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural ;
- Références pour des projets similaires situés sur le territoire de la Ville ou ailleurs.

### **Modification à la réglementation d'urbanisme**

- Argumentaires urbanistiques justifiant le projet de modification et démontrant que le projet est réalisable avec la demande de modification déposée. Ces argumentaires devront inclure ;
- L'identification des problématiques et enjeux ;
- Démonstration que le projet proposé se fait dans l'intérêt public ;
- L'analyse se fait en fonction des différents documents de planification régionaux et locaux (schéma de la MRC, plan stratégique, plan d'urbanisme, plan directeur, politique, etc.) ;
- Identification des pistes de solution ;
- Dépôt d'un projet préliminaire comprenant un plan d'implantation et d'une étude d'impact foncier pour la Ville ;
- Dans le cas d'une demande pour autoriser de la résidence de tourisme, document reprenant un à un les points de l'article 228 du plan d'urbanisme et pétition des voisins immédiats qui approuvent la démarche ;
- Références pour des projets similaires situés ailleurs.

Un représentant du Service de l'urbanisme vous donnera des renseignements afin que vous puissiez prendre des décisions éclairées qui vous aideront à atteindre vos objectifs en fonction des outils de planification de la Ville, mais il n'agira pas comme consultant pour vous. Les renseignements fournis par le représentant de la Ville sont fournis au meilleur de la connaissance de celui-ci, sur la base des informations et documents présentés par le requérant à ce moment. Suite au dépôt de votre demande et au paiement des frais, la Ville débutera son étude et le conseil décidera s'il entreprend ou non le processus réglementaire en vue de l'adoption du ou des divers règlements. En tout temps, la Ville peut décider de mettre fin au processus. Le requérant et son mandataire, le cas échéant, reconnaissent que la Ville n'assume aucune responsabilité si la réglementation projetée demandée, avec ou sans modification, n'est pas mise en vigueur ou si l'une quelconque des dispositions de cette réglementation était déclarée invalide ou inopérante par un tribunal compétent ou si elle devait faire l'objet d'un refus par les personnes habiles à voter en fonction de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Conséquemment, le requérant et son mandataire, le cas échéant, déclarent comprendre et reconnaissent qu'ils assument l'entière responsabilité des risques et des coûts financiers liés à la demande et à leurs décisions ainsi que la Ville ne fournit aucune garantie de résultat.

### **Démolition**

- Une photographie de chacune des élévations du bâtiment à démolir et du terrain ;
- La localisation du bâtiment sur le terrain, ses dimensions et un plan identifiant toutes les constructions situées dans un rayon équivalent à une fois la hauteur du bâtiment devant faire l'objet d'une démolition ;
- Une description technique des moyens utilisés pour la démolition ;
- Le nom et l'adresse du site d'enfouissement ou du dépôt de matériaux secs prévu pour le dépôt des rebuts de démolition et un engagement du requérant à soumettre une copie de la facture dès que les déchets auront été acheminés ;
- Si la fondation n'est pas démolie, le requérant doit fournir les informations sur les mesures de sécurité prises pour la rendre inaccessible durant la période où elle sera inutilisée ;
- Une description des moyens employés pour la remise en état des lieux (nettoyage du site et/ou reprise de la végétation), si l'emplacement actuel ne fait l'objet d'aucun projet d'aménagement ou de construction ;
- La localisation et le type de mesure de mitigation mis en place ;
- Si disponible, une copie du certificat de localisation ;
- Si applicable, l'engagement du propriétaire qu'un bouchon de salubrité sera installé sur la conduite d'égout, au plus tard deux (2) jours après la fin des travaux de démolition, lorsque requis ;
- Si applicable, l'engagement du propriétaire à vidanger et à remplir de matériaux inertes son installation septique, au plus tard deux (2) jours après la fin des travaux de démolition, lorsque requis. Une copie de la facture de vidange doit être remise à la Ville ;
- Si applicable, l'engagement du propriétaire à obstruer le puits abandonné, lorsque requis ;
- Si applicable, les documents relatifs au P.I.I.A. approuvés ;
- Si applicable, tous les documents et tous renseignements requis lorsque le terrain est situé dans une zone de fragilité ou de visibilité.